

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 novembre 2008**

Décision n° **B-2008-0409**

commune (s) : Vénissieux

objet : Cession, à la Commune, de quatre parcelles situées avenue Jean Moulin en vue du déplacement des serres municipales et de la création d'un parc d'activités

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 27 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 4 novembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin, Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Assi, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière, David G..

Bureau du 3 novembre 2008**Décision n° B-2008-0409**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Cession, à la Commune, de quatre parcelles situées avenue Jean Moulin en vue du déplacement des serres municipales et de la création d'un parc d'activités**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La commune de Vénissieux a développé un projet de valorisation des terrains dont elle est propriétaire situés lieu-dit Le Couloud. Ce projet consiste en :

- la construction de nouvelles serres municipales,
- la réalisation d'un parc d'activités dans le cadre de la zone franche urbaine permettant de constituer une offre de locaux d'activités dans le domaine de la santé en lien avec la construction d'une clinique à proximité immédiate.

Pour permettre de finaliser ces projets et de disposer d'une ouverture sur la voie publique, la commune a sollicité la Communauté urbaine pour qu'elle lui cède un terrain nu d'une superficie totale de 2 526 mètres carrés se décomposant comme suit :

- 1 104 mètres carrés à détacher de la parcelle E 2506,
- 25 mètres carrés à détacher de la parcelle E 2503,
- 966 mètres carrés à détacher de la parcelle E 1950,
- 431 mètres carrés correspondant à la parcelle AO 11 située sur la commune de Feyzin.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, vu l'avis émis par France domaine, la Communauté urbaine céderait ces terrains à la commune de Vénissieux pour un montant de 72 026 €.

La commune a sollicité la Communauté urbaine afin que soit autorisé le dépôt d'un permis de construire sur ledit tènement par toute personne dûment mandatée pour la réalisation du projet ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant la cession, à la ville de Vénissieux, d'un terrain nu de 2 526 mètres carrés pour un montant total de 72 026 €.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Autorise la Commune ou toute personne dûment mandatée par elle à déposer une demande de permis de construire sur ledit tènement.

4° - La somme à encaisser sur l'exercice 2008 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 72 026 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 1208,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 27 452,98 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 824 - opération 1208,

- plus-value réalisée : 44 573,02 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 - et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2008.